

VIENNE HERDO

1 rue François Prat - 86000 Poitiers

05 49 61 17 35

district@foot86.fff.fr

http://foot86.fff.fr



COMMUNIQUÉ DE PRESSE DE STÉPHANE BASQ

"Face à l'augmentation du prix des carburants et aux difficultés d'approvisionnement, le Président, Stéphane Basq, tire la sonnette d'alarme sur les conséquences pour les clubs et leurs bénévoles"

Plus d'informations page 3

RÉUNIONS DE SECTEUR

Les différentes réunions sont disponibles pages 6 et 7

ACTION FOOTBALL ET RESPECT

Textes à lire et explications page 9 et 10

PARTENAIRE

ANCELIN
CITEOS

SOMMAIRE

Partenaires.....	p2
Avis aux clubs.....	p3
Avis aux éducateurs.....	p14
Avis aux arbitres.....	p19
PV Commission Sportive.....	p20
PV Commission Jeunes.....	p25
PV Commission Litiges et Contentieux.....	p32
PV Commission Arbitrage (Bureau).....	p37
Informations diverses.....	p39

AGENDA DE LA SEMAINE

Lundi 5 octobre

- Réunion de secteur à Coulombiers

Mardi 6 octobre

- Commission des Jeunes

Mercredi 7 octobre

- Commission Sportive
- Commission Arbitrage (Bureau)

Jeudi 8 octobre

- Commission de Discipline

Vendredi 9 octobre

- École d'Arbitrage
- Réunion de secteur à Beuxes
- Et si les filles jouaient au foot

Réseaux de lumière

Éclairage, mise en lumière ou illuminations festives, Citeos Poitiers, entreprise de la société Ancelin, accompagne ses clients dans leurs projets de réseaux de lumière.



Bureau d'études

[Bureau d'études](#) →



Eclairage public et sportif

[Eclairage public et sportif](#) →



Mise en valeur du patrimoine

[Mise en valeur du patrimoine](#) →



Illuminations festives

[Illuminations festives](#) →



Equipements Urbains Dynamiques

[Equipements Urbains Dynamiques](#) →



Infrastructure de recharge de véhicule électrique

[Infrastructure de recharge de véhicule électrique](#) →

Pour accéder à leur site : <https://www.ancelinreseaux.fr/>

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Hausses du carburant et pénuries : le football amateur au bord de l'asphyxie.

Décidément, rien n'est épargné au football amateur. Après avoir subi de plein fouet les épisodes de canicule à répétition, les restrictions d'eau liées à la sécheresse et la montée des tensions dans notre environnement quotidien, nos clubs doivent aujourd'hui faire face à une nouvelle épreuve : l'explosion du prix du carburant, combinée aux difficultés d'approvisionnement.

Trop, c'est trop.

Chaque week-end, le football amateur repose sur une mécanique simple mais fragile : le dévouement de milliers de bénévoles, de parents et d'éducateurs qui prennent leur véhicule personnel pour transporter les enfants et les équipes sur l'ensemble des terrains de la Vienne. Sans eux, sans ces milliers de kilomètres parcourus chaque samedi et dimanche, nos championnats s'arrêteraient instantanément.

Aujourd'hui, faire le plein pour emmener une équipe de jeunes jouer à l'autre bout du département est devenu un véritable luxe. La facture s'alourdit semaine après semaine et, sur le terrain, l'inquiétude grandit.

Comment demander à des familles ou à des bénévoles, déjà touchés par l'inflation et la hausse générale du coût de la vie, de continuer à financer de leur poche ces déplacements indispensables à la pratique sportive ?

Cette situation est d'autant plus injuste que de nombreux bénévoles disposent de revenus modestes et ne sont pas imposables. Lorsqu'ils renoncent au remboursement de leurs frais de déplacement pour en faire don à leur club, la réduction d'impôt actuelle ne leur apporte aucun avantage. Autrement dit, pour ces bénévoles non imposables, chaque kilomètre parcouru et chaque plein de carburant représentent une dépense nette, directement prélevée sur leur pouvoir d'achat, sans le moindre levier de compensation fiscale.

Pour mettre fin à cette injustice, nous plaçons pour le remplacement de la réduction d'impôt par un crédit d'impôt pour abandon de frais. Ce changement permettrait d'offrir un soutien financier réel et direct à l'ensemble de nos dirigeants, éducateurs et parents accompagnateurs, sans distinction de revenus, redonnant ainsi un élan indispensable au bénévolat du terrain.

Ces bénévoles donnent déjà leur temps, leurs week-ends et leur énergie au service des enfants et de la vie de nos clubs. Il n'est pas acceptable que leur engagement repose également sur leur capacité personnelle à absorber la hausse du prix du carburant.

Comme d'habitude, les associations sportives restent les grandes oubliées des dispositifs d'aide et des boucliers tarifaires. On gèle les prix pour certains secteurs, on distribue des chèques ciblés, mais le monde associatif — pourtant garant du lien social, de la santé, de l'éducation et de l'intégration dans nos communes — reste largement laissé de côté.

Le football amateur remplit une mission essentielle dans nos territoires, en particulier en milieu rural. Il permet à des milliers d'enfants et de jeunes de pratiquer une activité sportive, de se retrouver, de créer du lien et de faire vivre nos communes.

Nous ne pouvons pas accepter que la pratique sportive devienne une variable d'ajustement budgétaire pour les familles, ni que le bénévolat devienne une charge financière que seuls ceux qui en ont les moyens peuvent continuer à assumer.

Au nom du District de Football de la Vienne, de ses clubs, de ses bénévoles et de ses licenciés, je tire la sonnette d'alarme. Nous demandons aux pouvoirs publics une prise de conscience immédiate et la mise en place d'aides concrètes, simples et accessibles aux associations sportives pour leurs déplacements, notamment pour les bénévoles qui utilisent leur véhicule personnel et, en particulier, pour ceux dont la situation fiscale ne leur permet pas de bénéficier d'un quelconque avantage fiscal. Il est urgent de reconnaître que le bénévolat a une valeur et un coût, et que ceux qui donnent de leur temps pour faire vivre nos associations ne doivent pas être pénalisés financièrement pour leur engagement.

Sans soutien rapide, ce sont des centaines de matchs qui pourraient ne plus pouvoir se tenir, des équipes qui pourraient renoncer à certains déplacements et, à terme, des clubs fragilisés dans leur fonctionnement.

Ne laissons pas la crise énergétique éteindre la passion du jeu, le bénévolat et le lien social qui font vivre nos villages et nos quartiers.

**Le Président du District de la Vienne de Football,
Stéphane BASQ**

AVIS AUX CLUBS

CALENDRIER GÉNÉRAL – SAISON 2026/2027

TÉLÉCHARGEZ LE CALENDRIER GÉNÉRAL

UTILISATION DE LA FMI

En ce début de saison 2026-2027, vous trouverez ci-dessous quelques rappels de la Fédération Française de Football en matière d'usage de la FMI.

1. Version

Nous vous rappelons que **la version FMI 5.0.17** est la seule version à laquelle les utilisateurs doivent se connecter.

Aide à l'installation : [FAQ FMI](#)

2. Paramétrage utilisateurs / équipes

Les correspondants Footclubs des clubs doivent **obligatoirement** ressaisir le bon paramétrage de chaque compte avant les premiers matchs :

La case "*Gestion feuille de match informatisée*" doit être COCHÉE quelle que soit la nature et l'origine de l'épreuve

- Paramètres à vérifier :

- Type de Profil
- Gestionnaire feuille de match informatisée
- Équipes affectées :

Organisation > Utilisateurs Footclubs > Caractéristiques

Utilisateur : Didier MAZEAS
Code d'accès : DMAZEAS
Type de profil : ☐ Gestionnaire ☒ Invité

Profil : Invité organisation, licences et compétitions

Gestion feuille de match informatisée : ☒

Signature des demandes de licences dématérialisées : ☒

Actif : ☒

Niveau Footclubs : Utilisateur expérimenté

Téléphone : 0660905757

Adresse mail : didier.mazeas@sh.fr

Date de dernière connexion : 04/11/2020 13:43:19

Valider Rafraîchir

Catégorie	Équipe	Compétition la plus élevée
☐ Libre / Senior	Pruniers Us 1	Départemental 2
☐ Libre / Senior	Pruniers Us 2	Départemental 4 (2024-2025)
☐ Libre / U19 - U18	Pruniers Us 21	Coupe Gambardella Crédit Agricole
☐ Libre / U15 - U14	Pruniers Us 1	U15 Départemental 2 (2024-2025)
☐ Libre / U13 - U12	Pruniers Us 1	U13 Départemental 2 (2024-2025)
☐ Libre / U13 - U12	Pruniers Us 2	U13 Départemental 3 (2024-2025)
☐ Libre / Football d'animation	Pruniers Us 1	U11 Critérium 2 (2024-2025)
☐ Libre / Football d'animation	Pruniers Us 2	U11 Critérium 4 (2024-2025)
☐ Libre / Senior F	Ent. Pruniers 1	Seniors Féminines A à B (2024-2025)
☐ Libre / U15 F - U14 F	Pruniers Us 1	

3. Préparation des équipes

L'équipe recevante ET l'équipe visiteuse doivent réaliser la préparation des équipes via l'interface web (<https://fmi.fff.fr>) **UNIQUEMENT**.

- Ceci permet de récupérer les données en temps réel et d'éviter des échanges de données inutiles sur la tablette :

- Pour les matchs du samedi : dès le mardi et jusqu'au vendredi soir au plus tard
- Pour les matchs du dimanche : dès le mercredi et jusqu'au samedi soir au plus tard
- Pour les matchs du lundi : à partir du lundi matin et au plus tôt avant le match

5. Récupération des rencontres et chargement des données du match - Uniquement l'équipe recevante !

Les actions de récupération des rencontres et de chargement des données du match ne sont nécessaires **qu'une seule fois**.

Elles doivent être réalisées sur la tablette de l'équipe recevante :

- Pour les matchs du samedi : à partir du vendredi minuit jusqu'au moins 2 heures avant le début de la rencontre
- Pour les matchs du dimanche : à partir du samedi minuit jusqu'au moins 2 heures avant le début de la rencontre
- Pour les matchs du lundi : à partir du lundi matin et jusqu'à 2 heures avant le début de la rencontre

AVIS AUX CLUBS

Important :

- L'équipe recevante est en charge de la FMI ⇒ c'est la seule qui doit réaliser les opérations de récupération de données
- L'équipe visiteuse ne doit faire que des préparations via l'interface WEB
- Si la récupération des données par le club recevant n'inclut pas les dernières modifications faites par l'équipe visiteuse, **il est inutile de récupérer de nouveau les données**. Il suffit d'aller directement dans la partie feuille de match de la FMI pour modifier les compositions avant la rencontre au stade si besoin, l'équipe adverse fera ces ajustements.



Seuls les matchs à domicile apparaissent sur la tablette avec la nouvelle version.

PASS SPORT – 2026/2027

Qu'est-ce que le pass Sport ?

Le pass Sport est une aide financière destinée à couvrir tout ou partie des frais d'inscription dans un club, une association sportive ou une salle de sport partenaire. Elle prend la forme d'une réduction immédiate lors de l'inscription.

Qui peut bénéficier du pass Sport ?

Pour la saison 2026-2027, le dispositif est ouvert aux :

- Jeunes de 6 à 17 ans révolus faisant partie d'un foyer allocataire dont le quotient familial (CAF ou MSA) est inférieur ou égal à 699 € ;
- Jeunes en situation de handicap :
 - De 6 à 19 ans révolus bénéficiaires de l'AAEH (Allocation d'éducation de l'enfant handicapé) ;
 - De 16 à 30 ans révolus bénéficiaires de l'AAH (Allocation aux adultes handicapés).
- Étudiants boursiers jusqu'à 28 ans révolus, titulaires d'une bourse attribuée avant le 15 octobre 2026 :
 - Bourse du CROUS (y compris l'aide annuelle) ;
 - Bourse régionale pour une formation sanitaire et sociale.

Cette aide du ministère chargé des Sports s'adresse aux enfants et aux jeunes qui rencontrent des obstacles à la pratique sportive – qu'ils soient d'ordre financier, social ou liés à un handicap. L'objectif : leur permettre d'accéder durablement à une activité physique encadrée, au sein d'un environnement structurant, éducatif et sécurisé.

Quand vais-je recevoir mon pass Sport ?

Les bénéficiaires recevront leur code pass Sport directement par courrier électronique mi-septembre 2026, à l'adresse transmise par les organismes partenaires (CAF, MSA, CROUS). Pensez à vérifier vos courriers indésirables et conservez bien le message.

Si plusieurs de vos enfants mineurs sont éligibles au pass Sport, vous recevrez un courrier électronique distinct pour chacun d'eux, contenant leur code pass Sport personnel.

Où et comment utiliser le pass Sport ?

Pour l'utiliser, il suffira de présenter votre code à votre club ou salle de sport au moment de l'inscription. S'il l'accepte, celui-ci déduira automatiquement 50 € de la licence ou de l'abonnement au moment de l'inscription.

Il peut être utilisé dans plus de 85 000 clubs et salles de sport partout en France. Vous pouvez [consulter une liste indicative des établissements cartographie](#).

Si le club qui vous intéresse ne figure pas sur la liste, il est possible qu'il soit partenaire mais non référencé. N'hésitez pas à vérifier directement auprès du club ou de la salle de sport.

Le pass Sport est valable du 1er septembre au 31 décembre 2026.

Accès au site : [Accueil - pass Sport](#)

AVIS AUX CLUBS

PASS SPORT – ACCÈS CLUB

Dans le cadre du dispositif Pass'Sport 2026, mis en place par le Ministère des Sports, nous vous rappelons que **votre attestation d'affiliation 2026-2027 est accessible directement depuis Foot Clubs.**

Pour la télécharger, **rendez-vous dans :**

- > **Menu Organisation**
- > **Édition/Extraction**
- > **Attestation d'affiliation**

Ce document est indispensable pour permettre à vos licenciés éligibles de bénéficier de l'aide Pass'Sport.

CDOS – FORMATION PROFESSIONNELLE

Le CDOS de la Vienne organise une formation sur la thématique suivante :

L'Intelligence Artificielle dans le sport : des outils concrets pour les éducateurs et bénévoles

Cette formation d'une journée (6h) se déroulera en présentiel le **mardi 13 octobre 2026, de 9h à 16h, à Chasseneuil-du-Poitou**

PUBLIC : à destination des salariés, bénévoles et dirigeants du mouvement sportif de Nouvelle-Aquitaine.

PROGRAMME et INSCRIPTION, [cliquez-ici](#)

FORMATIONS ARBITRE DE CLUB

Voici les différentes dates proposées pour les formations arbitre de club :

- **Lundi 2 novembre 2026 à Quinçay** (5 Rue du Lac - Quinçay 86190) – de **19h à 20h30**
- **Jeudi 5 novembre 2026 à Verrières** (Salle Jean-Alain Lochon, 2 place de Coume - Verrières 86410) – de **19h à 20h30**
- **Jeudi 19 novembre 2026 à Availles en Châtelleraut** (Rue de Chémery les deux - Availles en Châtelleraut 86530) – de **19h à 20h30**
- **Vendredi 22 janvier 2027 au siège du District de la Vienne de Football** – de **19h à 20h30**

Lien d'inscription : <https://forms.gle/LPUQbVjzfeR7vjqv9>

RÉUNIONS DE SECTEUR

Le District de la Vienne de Football organise en début de saison des réunions de secteur.

Vous trouverez ci-dessous les dates de chaque réunion. Accueil des clubs à 18h45 pour un début de réunion à 19h00.

Pensez à réserver votre soirée ! Une invitation sera adressée à chaque club par la messagerie Zimbra.

Lundi 5 octobre 2026 - Salle Polyvalente – 39 route Nationale - 86600 COULOMBIERS

Secteurs 7 et 8 - Secteur des Vallées du Clain - du Pays Mélusin et du Civraisien en Poitou (28 clubs)

ACG Foot Sud 86, Aslonnes, Blanzay, Brion St Secondin, Châtain, Château Garnier, Château Larcher, Coulombiers,

Fleuré, La Chapelle Bâton, Lusignan, Nieuil L'Espoir, Nouaillé, Payroux Charroux-Mauprévoir, Rouillé, Savigné,

Smarves Iteuil, Sommières St Romain, St Maurice Gençay, St Saviol, Valence en Poitou Olympique Club, Valence en

Poitou – Couhé, Vernon, Vivonne,

GJ Espoir Sud Poitiers, GJ Foot Sud 86, GJ Val de Vonne, GJ Val de Clouère

AVIS AUX CLUBS

Vendredi 9 octobre 2026 - Salle des Fêtes - 86120 BEUXES

Secteurs 1 et 2 - Secteur du Pays Loudunais et du Haut-Poitou (23 clubs)

ASM, Avanton, Beuxes, Boivre Sporting Club 2015, Ceaux- La Roche, Champigny, Cissé, Coussay en Mirebeau, La Pallu, Les Trois Moutiers, Loudun, Mirebeau, Moncontour, Mouterre Silly, Neuville, Nord Vienne, Quinçay, Sammarçolles, Saint Léger de Montbrillais, Vendelogne, Vouillé Latillé.
GJ Cap Haut Poitou, GJ Sud Haut Poitou

Vendredi 16 octobre 2026 - Lieu à définir

Secteurs 3 et 4 - Secteur du Pays Châtelleraudais (31 clubs)

Antoigné, Antran, Archigny, Availles en Châtelleraudais, Bonneuil Matours, Buxeuil, Cenon, Cernay St Genest L'Envigne, Châtelleraudais FC, Châtelleraudais Portugais, Châtelleraudais Réunionnais, Châtelleraudais SO, Colombiers, Coussay les Bois, Ingrandes, Leigné sur Usseau, Les Ormes, Naintré, Orches, Ouzilly, Oyré-Dangé, Pleumartin La Roche Posay, Senillé St Sauveur, St Christophe, St Rémy sur Creuse, Thuré-Besse, Vicq sur Gartempe, Vouneuil sur Vienne, GJ Alliance ABCV, GJ Antoigné Ingrandes, GJ Avenir 86.

Lundi 19 octobre 2026 - Salle des Fêtes - 86410 DIENNE

Secteurs 5 et 6 - Secteur de Vienne et Gartempe (23 clubs)

Adriers, Availles Limouzine, Bouresse, Dienné, Haims, Jouhet Pindray, La Chapelle Viviers, Leignes sur Fontaine, Lussac, Mazerolles, Montmorillon, Nalliers, Paizay le Sec, Persac, Queaux-Moussac, Saulgé, Sillars, St Savin St Germain, 3 Vallées 86, Usson - L'Isle, Valdivienne, Vallée du Salleron,
GJ 3 Vallées 86.

Jeudi 22 octobre 2026 - Complexe sportif St Nicolas - 156 route de Parthenay - 86000 POITIERS

Secteurs 9 et 10 - Secteur du Grand Poitiers (35 clubs)

Beaumont St Cyr, Biard, Bonnes, Buxerolles, Chasseneuil-St Georges, Chauvigny, Croutelle FC, Dissay, Fontaine Le Comte, Jardres, Jaunay Marigny, Lavoux, Lavoux-Liniers, Ligugé, Mignaloux Beauvoir, Migné Auxances, Montamisé, Poitiers 3 Cités, Poitiers ASAC, Poitiers BAROC, FC Poitiers Beaulieu, Poitiers CEP 1892, Stade Poitevin FC, Poitiers Gibauderie, Pouillé Tercé, Savigny L'Evescault, Sèvres Anxaumont, St Benoît, St Julien L'Ars, Villeneuve, Vouneuil Béruges, GJ Dissay Beaumont, GJ Montasèvres, GJ Vallée Vienne et Moulière Chauvigny, GJ Vallée des Légendes.

L'EQUIPEMENT DES JOUEURS : LES RÈGLES À CONNAÎTRE



ÉQUIPEMENT

JOUEURS & JOUEUSES

SUR LE TERRAIN AVEC LES BONNES PRATIQUES

AUTORISÉ		INTERDIT	
	ALLIANCE STRAPPÉE	BOUCLE D'OREILLE PENDANTE <i>INTERDITE MÊME STRAPPÉE</i>	
	BRACELET EN TISSU STRAPPÉ	ALLIANCE NON STRAPPÉE	
	SOUS-SHORT DE LA MÊME COULEUR <i>NE DOIT PAS DESCENDRE EN DESSOUS DU GENOU</i>	BRACELET EN TISSU NON STRAPPÉ	
	CHAUSSETTES COUPÉES STRAPPÉES <i>AU NIVEAU DE LA MALLÉOLE</i> <i>STRAP DE LA MÊME COULEUR QUE LES CHAUSSETTES</i>	CHAUSSETTES COUPÉES NON STRAPPÉES	
		CHAUSSETTES TROUÉES AUX MOLLETS	

LES ACCESSOIRES JUGÉS SANS DANGER PAR L'ARBITRE SONT
AUTORISÉS S'ILS SONT CORRECTEMENT COUVERTS.

AVIS AUX CLUBS

ACTION FOOTBALL ET RESPECT - SÉNIORS

Le District renouvelle l'action « **Football et Respect** », mise en place lors des saisons précédentes.

Cette action sera de nouveau déployée **lors de la prochaine journée de championnat, pour l'ensemble des rencontres Séniors, masculines et féminines.**

L'objectif principal est de sensibiliser les supporters ainsi que l'ensemble des acteurs du jeu à l'importance d'adopter, en toutes circonstances, une attitude respectueuse et irréprochable.

À cet effet, vous trouverez ci-dessous **deux textes rédigés par la Commission du Respect**, destinés à être lus avant la rencontre.

La mise en place de cette action est laissée à l'initiative du **club recevant**, qui pourra organiser la lecture des textes selon les modalités qu'il jugera les plus adaptées.

Les arbitres pourront être sollicités si nécessaire afin de faciliter la mise en place de l'action.

DÉBUT DE SAISON

TEXTE À LIRE

SÉNIORS MASCULINS

Le Comité de Direction du District de la Vienne de Football et ses instances souhaitent à nouveau s'adresser aux joueurs et spectateurs.

Les tentatives de coup et les actes de brutalité entre joueurs et envers nos arbitres régressent sensiblement. Mais les comportements grossiers et injurieux proférés par les joueurs et éducateurs, ou les parents et spectateurs derrière la main courante, **sont en augmentation.**

Les arbitres et leurs assistants sont investis d'une mission de service public y compris les bénévoles. Ils sont les garants du jeu. Ils doivent être respectés !

Aucune forme de violence, verbale ou physique, ne peut être tolérée dans un stade ou autour d'un stade. Le football est un jeu. C'est notre plaisir !

Tous ensemble, évitons les sanctions sportives, disciplinaires et les amendes qui ont aussi un coût financier pour nos clubs.

Tous ensemble, engageons-nous à défendre et à respecter les valeurs de notre sport !

Texte à lire devant les spectateurs, avant la rencontre, sous la responsabilité du club recevant par un(e) licencié(e) du club : joueur(euse), dirigeant(e), éducateur(trice).



La Passion du Foot, la Dynamique en plus

DÉBUT DE SAISON

TEXTE À LIRE

SÉNIORS FÉMININS

Le Comité de Direction du District de la Vienne de Football et ses instances souhaitent à nouveau s'adresser aux joueuses et spectateurs.

Les tentatives de coup et les actes de brutalité entre joueuses et envers nos arbitres régressent sensiblement. Mais les comportements grossiers et injurieux proférés par les joueuses et éducateurs(trices), ou les parents et spectateurs derrière la main courante, **sont en augmentation.**

Les arbitres et leurs assistants sont investis d'une mission de service public y compris les bénévoles. Ils sont les garants du jeu. Ils doivent être respectés !

Aucune forme de violence, verbale ou physique, ne peut être tolérée dans un stade ou autour d'un stade. Le football est un jeu. C'est notre plaisir !

Tous ensemble, évitons les sanctions sportives, disciplinaires et les amendes qui ont aussi un coût financier pour nos clubs.

Tous ensemble, engageons-nous à défendre et à respecter les valeurs de notre sport !

Texte à lire devant les spectateurs, avant la rencontre, sous la responsabilité du club recevant par un(e) licencié(e) du club : joueur(euse), dirigeant(e), éducateur(trice).



La Passion du Foot, la Dynamique en plus

AVIS AUX CLUBS

ACTION FOOTBALL ET RESPECT - JEUNES

Le District met en place l'action « **Football et Respect** », chez les jeunes.

Cette action sera déployée **lors de ce week-end, pour les rencontres Jeunes U18, U17 et U15.**

L'objectif principal est de sensibiliser les supporters ainsi que l'ensemble des acteurs du jeu à l'importance d'adopter, en toutes circonstances, une attitude respectueuse et irréprochable.

À cet effet, vous trouverez en ci-dessous **le texte rédigé par la Commission du Respect**, destiné à être lu avant la rencontre. La mise en place de cette action est laissée à l'initiative du **club recevant**, qui pourra organiser la lecture du texte selon les modalités qu'il jugera les plus adaptées.

Les arbitres, pourront être sollicités si nécessaire afin de faciliter la mise en place de l'action.

DÉBUT DE SAISON

TEXTE À LIRE

JEUNES

Le Comité de Direction du District de la Vienne de Football et ses instances souhaitent à nouveau s'adresser aux jeunes joueurs(euses) et spectateurs.

Les tentatives de coup et les actes de brutalité envers nos arbitres régressent sensiblement. Mais les comportements grossiers et injurieux proférés par les jeunes joueurs(euses) et éducateurs(trices), ou les parents et spectateurs derrière la main courante, **sont en augmentation.**

Les arbitres et leurs assistants sont investis d'une mission de service public même s'il s'agit de bénévoles. Ils sont les garants du jeu. Respectons-les !

Les éducateurs responsables des écoles de foot ont un rôle éducatif important dans la formation de nos jeunes. Ils doivent aussi être respectés.

Aucune forme de violence, verbale ou physique, ne peut être tolérée dans une enceinte sportive. Le football est un jeu. C'est notre plaisir !

Tous ensemble, engageons-nous à défendre et à respecter les valeurs de notre sport !

Joueurs, éducateurs, arbitres, spectateurs se rassemblent avant la rencontre sous la responsabilité du club recevant, dans une zone située entre les vestiaires et l'aire de jeu. Cette action est à mener avant l'entrée des deux équipes sur le terrain. Ce texte est à lire par une personne licenciée du club recevant : joueur(euse), dirigeant(e), éducateur(trice).



La Passion du Foot, la Dynamique en plus

AVIS AUX CLUBS

FAFA MATÉRIEL



Le Fonds d'Aide au Football Amateur (FAFA) est une contribution annuelle de la Fédération Française de Football (FFF) qui vise à accompagner exclusivement le développement et la structuration du football amateur. Cette enveloppe budgétaire est alimentée en grande partie par les partenariats majeurs de la FFF, ainsi que par la Ligue du Football Professionnel (LFP) par solidarité auprès du football amateur.

Dans ce cadre, conformément aux annonces faites dans le cadre de la Conférence Nationale du Football de novembre 2025, la FFF déploie un nouveau dispositif spécifique intitulé **FAFA Matériel**, conçu pour apporter un **soutien universel et concret** aux clubs amateurs dans leurs besoins matériels du quotidien.

Ce dispositif a pour vocation d'aider les clubs à maintenir et améliorer leur fonctionnement courant, en facilitant l'acquisition d'équipements essentiels à la vie sportive et associative, notamment :

- du matériel sportif,
- de l'électroménager,
- du matériel informatique,
- du mobilier destiné aux lieux de vie.

Toutes les informations vous ont été transmises par mail.

En cas de questions, adressez un mail à district@foot86.fff.fr

AVIS AUX CLUBS

FAFA TRANSPORT



Dans le cadre de la politique environnementale de la FFF et du partenariat entre la Fédération et Volkswagen, la FFF accompagne les clubs amateurs dans leur projet de location de véhicule Volkswagen destiné au transport de leurs licencié(e)s.

Dans le cadre du dispositif Fonds d'Aide au Football Amateur (FAFA), le club peut bénéficier d'une **aide financière de la FFF pour la location de son véhicule**. En effet, les clubs peuvent souscrire à un **contrat de Location Longue Durée (LLD) pour un véhicule Volkswagen hybride/ électrique auprès d'un concessionnaire agréé Volkswagen**.

Il s'agit d'un contrat unique négocié directement par la FFF auprès de Volkswagen pour le compte des clubs amateurs. Ce partenariat permet aujourd'hui aux clubs d'avoir accès à une gamme de véhicules de qualité tout en profitant de remises exceptionnelles

En cas de questions, adressez un mail à district@foot86.fff.fr

AVIS AUX CLUBS

TROPHÉES PHILIPPE SÉGUIN

Lancement de la 19ème édition des Trophées Philippe Séguin !
La 19ème édition des « Trophées Philippe Séguin du Fondation du Football » est lancée !

Depuis 2008, l'appel à candidatures des Trophées Philippe Séguin vise à détecter, valoriser et promouvoir des initiatives sociales et citoyennes souvent méconnues mises en œuvre dans le monde du football et encourager la diffusion à grande échelle des meilleures bonnes pratiques identifiées en s'appuyant sur l'expertise des clubs et en mobilisant les porteurs de projets.

4 catégories sont ouvertes aux 14 000 clubs amateurs affiliés à la FFF :

- Education & Citoyenneté
- Mixité & Diversité
- Solidarité & Inclusion
- Santé & Environnement

2 catégories spécifiques pour valoriser l'engagement du football professionnel sont également ouvertes aux clubs professionnels et aux joueurs.

Le calendrier 2026-2027

- Dépôt des candidatures du **22 septembre 2026 au 7 décembre 2026**
- Jury de sélection sur dossiers : **mercredi 20 janvier 2027**
- Jury d'audition des clubs : **mercredi 10 mars 2027**
- **Cérémonie de remise des trophées : jeudi 20 mai 2027**

Chiffres-clés (depuis 2008)

- Plus de 5 000 bonnes pratiques recensées
- 306 clubs récompensés
- Près d'1 million d'euros de dotation globale



FORMATIONS D'ÉDUCATEURS

DIPLOMES FÉDÉRAUX

FORMATION	LIEU	DATES	HORAIRES
Responsable École de Football - Date limite des inscriptions 28/09/2026	Poitiers	Positionnement 12/10/2026	10h00-18h00
		Semaine 1 09 et 10/11/2026 03 et 04/12/2026	
		Semaine 2 28 et 29/01/2027 02 et 03/03/2027	
		Certification 14/04/2027	
Coach Jeunes - Date limite des inscriptions 17/11/2026	Poitiers	Positionnement 01/12/2026	10h00-18h00
		Semaine 1 Du 16 au 18/12/2026	
		Semaine 2 Du 10 au 12/02/2027	
		Certification 30/03/2027	
Coach Séniors - Date limite des inscriptions 16/11/2026	Inter-secteur avec la Vienne Parthenay/Poitiers	Positionnement 30/11/2026	J1 : 10h00-22h00 J2 : 09h00-18h00
		Semaine 1 Du 18 au 19/01/2027	
		Semaine 2 Du 01 au 02/02/2027	
		Certification 27/04/2027	

AVIS AUX ÉDUCATEURS

CERTIFICATS FÉDÉRAUX INITIATEURS

FORMATION	LIEU	DATES	HORAIRES
CFI U6-U9	Poitiers	22/10/2026 & 25/11/2026	09h00-17h00
	Poitiers	16/02/2027 & 13/04/2027	09h00-17h00

FORMATION	LIEU	DATES	HORAIRES
CFI U10-U13	Poitiers	23/10/2026 & 18/11/2026	09h00-17h00
	Poitiers	17/02/2027 & 14/04/2027	09h00-17h00

FORMATION	LIEU	DATES	HORAIRES
CFI U14-U19	Poitiers	03/03/2027 & 31/03/2027	14h00 - 20h00

FORMATION	LIEU	DATES	HORAIRES
CFI SENIORS	Poitiers	04/02/2027 & 16/03/2027	15h00 - 21h00

JOURNÉES COMPLÉMENTAIRES DIPLÔMES FÉDÉRAUX (demande d'équivalence)

FORMATION	LIEU	DATES	HORAIRES
Journée complémentaire Coach Jeunes	Poitiers	10/02/2027	08h00 - 16h00
Journée complémentaire Coach Séniors	Poitiers	16/03/2027	15h00-21h00

Pour s'inscrire aux différentes formations : <https://maformation.fff.fr/category/index.html?animateur>



Anthony ALLOUIS
aallouiselfna.fff.fr
06 44 28 33 94



Tony RICHARD
trichardefoot86.fff.fr
06 31 33 94 48



IR2F Nouvelle-Aquitaine
ir2felfna.fff.fr

TARIFS ET BONS DE FORMATIONS

FORMATIONS EDUCATEURS								
NOM DE LA FORMATION		VOLUME HORAIRE	FRAIS INSCRIPTION	FRAIS PEDAGOGIQUES	TOTAL	NOMBRE DE BON(S)	VALEUR BON(S)	RESTE A CHARGE
ATTESTATION FÉDÉRALES	Ethique et intégrité	8	10€	35€	45€	1*	15 €	30 €
	Pratique féminine	8	10€	35€	45€	1*	15 €	30 €
	Handi Foot	8	10€	35€	45€	1*	15 €	30 €
	Foot Adapté	8	10€	35€	45€	1*	15 €	30 €
	Arbitrage	8	10€	35€	45€	1*	15 €	30 €
	Golf Foot	8	10€	35€	45€	1*	15 €	30 €
	Foot en Marchant	8	10€	35€	45€	1*	15 €	30 €
	Foot 5	8	10€	35€	45€	1*	15 €	30 €
	Futnet	8	10€	35€	45€	1*	15 €	30 €
	Fit Foot	8	10€	35€	45€	1*	15 €	30 €
	Accompagnateur d'Equipe	8	10€	35€	45€	1*	15 €	30 €
	Futsal	8	10€	35€	45€	1*	15 €	30 €
CERTIFICATS FEDERAUX INITIATEURS DE PRATIQUE	CFI - U6-U9	24	15€	75€	90€	2*	30 €	60 €
	CFI - U10-U13	24	15€	75€	90€	2*	30 €	60 €
	CFI - U14-U19	24	15€	75€	90€	0	0 €	90 €
	CFI - Seniors	24	15€	75€	90€	0	0 €	90 €
	CFI - Projet Club	24	15€	75€	90€	2	30 €	60 €
CERTIFICATS FEDERAUX INITIATEURS DE SPÉCIALITÉ	Module CEGB Futsal	à venir	-	-	-	-	-	-
	Module CEGB - Niv 1	à venir	-	-	-	-	-	-
	Module 32H Beach Soccer Ini/Ent	32	15€	165€	180€	0	0 €	180 €
	Module 32H Futsal Base U13-U15/U18-Seniors	32	15€	165€	180€	2	30 €	150 €
	Module 32H Gardien De But Ini/Ent	32	15€	165€	180€	0	0 €	180 €
	Module Prépa Physique U9/U15 - Seniors	32	15€	165€	180€	0	0 €	180 €
CERTIFICATIONS	Certification - CEGB Niv 1	8	15€	45€	60€	0	0 €	60 €
	Certification - CEGB Futsal	8	15€	45€	60€	0	0 €	60 €
	Certification - CFF1	8	15€	45€	60€	0	0 €	60 €
	Certification - CFF2	8	15€	45€	60€	0	0 €	60 €
	Certification - CFF3	8	15€	45€	60€	0	0 €	60 €
	Certification - CFF4	8	15€	45€	60€	0	0 €	60 €
	Certification - CFI Prépa Physique	8	15€	45€	60€	0	0 €	60 €
	Certification - CFI Beach Soccer	8	15€	45€	60€	0	0 €	60 €
	Certification - CFI Futsal	8	15€	45€	60€	0	0 €	60 €
	Certification - CFI Gardien de but	8	15€	45€	60€	0	0 €	60 €
	Certification CFI - Projet Club	1h distanciel	20€	0€	20€	0	0 €	20 €
	Certification CFI - Seniors	1h distanciel	20€	0€	20€	0	0 €	20 €
	Certification CFI - U10-U13	1h distanciel	20€	0€	20€	0	0 €	20 €
	Certification CFI - U14-U19	1h distanciel	20€	0€	20€	0	0 €	20 €
	Certification CFI - U6-U9	1h distanciel	20€	0€	20€	0	0 €	20 €
ÉQUIVALENCES	Journée complémentaire	8	15€	30€	45€	0	0 €	45 €

Evolution du dispositif FAFA Formation :**En direction des licenciées femmes :**

- 3 bons sur les Attestations Fédérales
- 3 bons Formations dirigeantes tout terrains
- 6 bons Formations CFI U6-U9
- 6 bons Formations CFI U10-U13
- 9 bons Formations Arbitres
- Titres à finalités professionnelles

Gratuité**Gratuité****Gratuité****Gratuité****Gratuité****Prise en charge à 50%****En direction de l'encadrement du public Féminin et du Football des Jeunes :****DF REF (H&F)**

- Frais pédagogiques
- Frais annexes

Prise en charge à 100%**Prise en charge à 50%****⚠ Il faut impérativement déposer un dossier FAFA afin que la prise en charge puisse être appliquée !**

AVIS AUX ÉDUCATEURS

THÈMES FPC (Recyclage) – 2026-2027

La saison prochaine, afin de s'aligner au mieux avec les exigences de Qualiopi et de la DTN, les **sessions FPC (Formation Professionnelle Continue) seront régionalisées**.

Ce choix est expérimental pour la saison 26-27.

Vous trouverez ci-dessous les premières sessions pour la saison 26-27.

- **3 et 4 décembre 2026 – La pratique Futsal dans le club – Tartas (lieu à confirmer) ;**
- **24 et 25 juin 2027 – La pratique Féminine dans le club - Le Haillan.**

Période transitoire journées complémentaires pour l'obtention d'un DF

Jusqu'au 30 juin 2027, les titulaires d'un CFF2 ou CFF3 certifié, ainsi que du PSC1 ou équivalent, peuvent obtenir un Diplôme Fédéral Coach Jeunes et/ou Seniors en participant à une Journée Complémentaire de 8 h :

- Titulaire du CFF2 certifié ou du CFF3 certifié + PSC + Journée Complémentaire Jeunes → DF Coach Jeunes
- Titulaire du CFF3 certifié + PSC + Journée Complémentaire Seniors → DF Coach Seniors

Les journées complémentaires sont indépendantes.

Les titulaires du CFF3 certifié doivent suivre les deux journées pour obtenir les deux diplômes.

Initiateur 2 ou CFF2	1 journée complémentaire	DF Coach Jeunes
Animateur Sénior ou CFF3	2 journées complémentaires	DF Coach Jeunes
		DF Coach Sénior

Attention : il faut être titulaire obligatoirement du PSC1 ou de l'une des différentes équivalences (Attestation de Formation aux Premiers Secours -AFPS- / Attestation de Formation aux Gestes et Soins d'Urgences-AFGSU- / Brevet National de Secourisme-BNS- / Certificat de Sauveteur Secouriste du Travail-CSST,)

FORMATIONS GARDIENS DE BUT

Cette saison, les formations Gardiens de But se feront toujours en collaboration avec le District des Deux -Sèvres, veuillez trouver ci-dessous les dates :

- Certificat Fédéral d'Initiateur Gardien de But, module initiation : les 23 et 24 octobre 2026 à Mazières en Gâtine ;
- Certificat Fédéral d'Initiateur Gardien de But, module Perfectionnement : les 12 et 13 Février à Niort

Lien pour inscription au module initiation : <https://maformation.fff.fr/formation/31-gardien-de-but-initiation.html>

AVIS AUX ÉDUCATEURS

AMICALE DES ÉDUCATEURS

Nous *avons le plaisir de vous inviter à participer à la prochaine* ASSEMBLEE GENERALE DE L'AMICALE DES EDUCATEURS DE FOOTBALL DE LA VIENNE.

Qui se tiendra le samedi matin 10 octobre 2026 à partir de 9h00

Au **District de Football** de la **Vienne - 1, rue François PRAT - 86000 POITIERS**

Programme prévisionnel :

- 9h00 : Accueil
- 9h30 : Ouverture de l'Assemblée Générale Ordinaire
 - o Présentation des invités
 - o Allocution et rapport moral du président Serge GROLEAU
 - o Rapport Financier
 - o Projet 2026/2027

Intervenants : Christophe GRIMPRET Conseiller technique de football sur des missions de formation des entraîneurs, auteur de « A l'attaque des idées reçues » présentera et dédicacera pour ceux qui le souhaite sont 2ème tome sur le thème Entraînement et compétition.

Invité surprise :

Questions Diverses :

Remise du Challenge AEF 86 :

Les Nominés :

- CEP Poitiers,
- Quinçay,
- G.J. Antoigné Ingrandes,
- G.J. VVM Chauvigny,
- Stade Poitevin,
- St Benoit,
- F.C. 3 Vallées 86,
- Jaunay Marigny,
- Montmorillon,
- Antran

(Les 4 lauréats se trouvent parmi ces douze clubs cités)

Petit rappel : Un club lauréat absent lors de l'A.G. se verra immédiatement déclassé et le club classé immédiatement derrière et présent lors de l'A.G. se verra repêché. (Article 3.1 du règlement)

Remise du Trophée C. DIACRE

Remise du Trophée G. BOULOGNE

Clôture de l'Assemblée générale.

A l'issue de cette matinée l'A.E.F. 86, offre le pot de l'amitié suivi d'un petit buffet

Comptant vivement sur votre présence, recevez cher(e) collègue mes salutations sportives

S. GROLEAU
Président de l'AEF 86

FORMATIONS

ARBITRES



SPORTIF



COURAGEUX



RESPONSABLE



ENGAGÉ



PASSIONNÉ



2026 - POITIERS

- Samedi **26 septembre**
Dimanche **27 septembre**
Samedi **03 octobre**
- Samedi **28 novembre**
Dimanche **29 novembre**
Samedi **5 décembre**



Réunion du mercredi 30 septembre 2026
Procès-verbal n°9

Président M. Jean Louis OLIVIER
Présents MM. Christian DELCEL et Éric MAIOROFF (consultation téléphonique)
Excusés MM. Gregory BOUCHET et Philippe GUILBAULT

Approbation du PV n°8 sans modification

SAISON 2026 - 2027 : MATCHS de CHAMPIONNAT MASCULIN REMIS

Div.	Poule	J	Date du match	n° du match	Équipes	Équipes2	Motif	à jouer le
D2	B	1	06/09/26	78802225	Paizay le Sec (1)	ACG Foot Sud 86 (1)	Arrêté municipal	11/10/26

SAISON 2026 - 2027 : MATCHS de CHAMPIONNAT A REJOUER

Div.	Poule	J	Date du match	n° du match	Équipes		Motif	à rejouer le
D5	G	2	20/09/26	79050323	Lussac (1)	Bouresse/Queaux Moussac (2)	Match arrêté pour blessure	18/10/26

RAPPEL DE LA DISPOSITION VOTÉE EN ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Rencontres en période d'intempéries :

A) Inversion des matchs aller - Championnat

Au cours des matchs aller, si le terrain du club recevant est déclaré impraticable, la rencontre est automatiquement inversée, sous réserve que le terrain du club visiteur soit disponible et praticable. Le match doit se dérouler le jour et à l'heure prévus au calendrier initial.

Merci au club concerné de prévenir l'équipe adverse, les officiels et le District.

Les deux clubs doivent s'organiser, comme c'est le cas en coupe, pour inverser la rencontre après le vendredi 17h30.

DÉPARTEMENTAL 3

Match n° 78802738 : Poitiers Cep 1892 (1) – Oyré Dangé (2) en poule B du 20/09/26Réserve

La commission homologue la décision de la commission Litiges et Contentieux PV n°4 (23/09/26), qui enregistre le résultat mentionné sur la feuille de match à savoir 3 à 1 en faveur de l'équipe de Poitiers Cep 1892 (2).

DÉPARTEMENTAL 4

Match n° 78803923 : Lusignan (2) – St Saviol (2) en poule E du 20/09/26Réserve

La commission homologue la décision de la commission Litiges et Contentieux PV n°4 (23/09/26), qui donne match perdu par pénalité (3-0, -1 point) à l'équipe de Lusignan (2) pour en donner le gain à l'équipe de St Saviol (2) (3-0, 3 points).

DÉPARTEMENTAL 5

Match n° 79050323 : Lussac (1) – Bouresse/Queaux Moussac (2) en poule G du 20/09/26Match arrêté

La commission homologue la décision de la commission Litiges et Contentieux PV n°4 (23/09/26), qui donne la rencontre à rejouer au dimanche 18 octobre.

Match n° 79048350 : Coussay/Moncontour (2) – Loudun (2) en poule A du 20/09/26

FMI et Feuille de match non reçue.

La commission demande à recevoir avant le mardi 6 octobre :

- Aux clubs :
 - Le score de la rencontre.
 - La composition de l'équipe (numéro de maillot – numéro de licence – nom et prénom)
 - Membres présents sur le banc de touche
 - Le nom du capitaine
 - Les éventuelles blessures.
 - Le nom des arbitres et du délégué

Dossier en instance.

COUPE LOUIS DAVID

Information :

La commission informe que le tour n° 4 prévu les 24/25 octobre 2026 a été décalé aux 14/15 novembre 2026 et que le tour n°5 prévu les 14/15 novembre 2026 a été décalé aux 9/10 janvier 2027.

COUPE LOUIS DAVID : 3^{ème} tour le 11/10/26				
N°	à domicile	div.	à l'extérieur	div.
1	AVANTON 1	D3B	QUINCAY 1	D3A
2	BIARD 1	D3D	BOIVRE 1	D3A
3	BLANZAY 1	D5I	ST SAVIOL 1	D3C
4	BONNES 1	D5C	BRION ST SECONDIN 1	D3C
5	CHAPELLE VIVIERS 1	D3D	SAVIGNY L'EVESCAULT 1	D4F
6	CHATEAU GARNIER 1	D5I	CHATAIN 1	D3C
7	CHATEAU LARCHER 2	D3C	SEVRES ANXAUMONT 1	D3D
8	CHATELLERAULT REUNIONNAIS 1	D5P	BEAUMONT ST CYR 2	D2A
9	CISSE 1	D3P	NEUVILLE 2	D2A
10	COUSSAY LES BOIS 1	D4C	CHATELLERAULT FC 2	D2A
11	FONTAINE LE COMTE 2	D2B	POITIERS ASAC 1	D3D
12	INGRANDES 1	D3B	POITIERS BAROC 1	D4B
13	LOUDUN 1	D3A	SAMMARCOLLES 1	D4A
14	MONTMORILLON 2	D3D	PAYROUX CHARROUX MAUPREVOIR 1	D3C
15	PLEUMARTIN LA ROCHE POSAY 1	D5C	3 CITES POITIERS 1	D2A
16	POITIERS GIBAUDERIE 1	D4B	MONTAMISE 1	D2B
17	SILLARS 1	D4D	LEIGNES S/ FONTAINE 1	D3D
18	ST LEGER MONTBRILLAIS 1	D4A	COUSSAY EN MR 1	D3A
19	ST MAURICE GENCAY 1	D3C	3 VALLEES 86 3	D3D
20	ST SAVIN/NALLIERS 2	D5G	BUXEROLLES 3	D2B
21	UCSE 1	D3A	MIREBEAU 1	D2A
22	VALENCE EN POITOU OC 1	D3C	CHAUVIGNY 3	D2B
23	VICQ S/GARTEMPE 1	D2A	CENON/VOUNEUIL 1	D3B

Organisation du 3ème tour de la Coupe Louis David 46 équipes

22 équipes qualifiées du tour 2

2 équipes de D4 éliminées de la Coupe Nouvelle Aquitaine

12 équipes de D3 éliminées de la Coupe Nouvelle Aquitaine

6 équipes de D3 sans aucune autre coupe

4 équipes de D2 tirées au sort éliminées de la Coupe Nouvelle Aquitaine

Soit un nombre de matches au 3ème tour de : 23 matches

La commission constitue 3 groupes géographiques et procède au tirage au sort intégral au sein de chaque groupe.

COUPE JOLLIET ROUSSEAU

JOLLIET ROUSSEAU : 1^{er} tour le 11/10/26

N°	à domicile	div.	à l'extérieur	div.
1	BEUXES 1	D5A	CEAUX LA ROCHE 1	D4A
2	BUXEUIL 1	D5C	ST CHRISTOPHE 1	D5A
3	JARDRES 1	D5D	LUSSAC 1	D5G
4	LAVOUX 1	D5D	VERNON/DIENNE 1	D5H
5	LES ORMES 1	D5B	SENILLE ST SAUVEUR 1	D5F
6	MAZEROLLES/SILLARS 1	D5G	VALLEE DU SALLERON 1	D4D
7	MOUTERRE SILLY 1	D5A	CHAMPIGNY 1	D5F
8	PERSAC 1	D5G	POUILLE TERCE 1	D4F
9	SAULGE 1	D5G	HAIMS 1	D5D
10	VENDELOGNES 1	D5E	CROUTELLE 1	D5H
11	VILLENEUVE 1	D5D	COULOMBIERS 1	D5H

Organisation du 1^{er} tour de la Coupe Jolliet Rousseau : 22 équipes.

19 équipes de D5 éliminées de la Coupe Louis David

3 équipes de D4 tirées au sort parmi les équipes éliminées au tour 1 de la Coupe Louis David

Soit un nombre de matches au 1^{er} tour de : 11 matches

La commission constitue 2 groupes géographiques et procède au tirage au sort intégral au sein de chaque groupe.

CHALLENGE DES RÉSERVES

FORFAIT**Match n°79658619 : Boivre (2) – St Léger de Montbrillais (2) du 27/09/26**

Forfait de l'équipe de St Léger de Montbrillais (2) (sans déplacement)

Amende de 36€ au club de St Léger de Montbrillais

Match n°79658624 : Coussay les Bois (2) – Sammarçolles (2) du 27/09/26

Forfait de l'équipe de Sammarçolles (2) (sans déplacement)

Amende de 36€ au club de Sammarçolles

CHALLENGE DES RÉSERVES : 2^{ème} tour 11/10/26

N°	à domicile	div.	à l'extérieur	div.2
1	3 CITES POITIERS 2	D4C	FONTAINE LE COMTE 3	D4F
2	3 VALLEES 86 4	D4D	ACG FOOT SUD 86 2	D4E
3	BOIVRE 2	D5E	LA PALLU 2	D4A
4	BOURESSE/QUEAUX MOUSSAC 2	D5G	CHATEAU LARCHER 3	D4E
5	BRION ST SECONDIN 2	D4E	MONTMORILLON 3	D4D
6	CENON/VOUNEUIL 2	D5B	COUSSAY LES BOIS 2	D5C
7	CHATELLERAULT PORTUGAIS 2	D4C	BIARD 2	D5E
8	DISSAY 2	D5F	AVAILLES EN CHATELLERAULT 2	D4B
9	FLEURE 2	D4F	VALDIVIENNE 2	D4D
10	JAUNAY MARIGNY 2	D4B	QUINCAY 2 ou ST MAURICE GENÇAY 2	D5E D5F
11	LEIGNE S/ USSEAU 2	D5B	UCSE 2	D4B
12	LEIGNE S/FONTAINE 2	D4D	VICQ S/ GARTEMPE 2	D4C
13	LUSIGNAN 2	D4E	MIGNALOUX BEAUVOIR 2	D4F
14	MONTAMISE 2	D4B	ST JULIEN L ARS 2	D4F
15	NORD VIENNE/3 MOUTIERS 2	D4A	MIREBEAU 2	D5F
16	POITIERS BAROC 2	D5F	CISSE 2	D5E
17	POITIERS CEP 2	D4A	PAYZAY LE SEC 2	D5D
18	ROUILLE 2	D5H	NOUAÏLE 3	D3C
19	SMARVES ITEUIL 2	D4F	POITIERS GIBAUDERIE 2	D5E
20	ST BENOIT 2	D4E	POITIERS ASAC 2	D4F
21	ST SAVIOL 2	D4E	SOMMIERES ST ROMAIN 2	D5I
22	VIVONNE 2	D4E	SEVRES ANXAUMONT 2	D4F

Organisation du 2^{ème} tour du Challenge des réserves 44 équipes21 équipes qualifiées au 1^{er} tour

22 équipes réserves de D4

1 équipe de D3 tirée au sort

Soit un nombre de matches au 3ème tour de : 23 matches

La commission constitue 2 groupes géographiques et procède au tirage au sort intégral au sein de chaque groupe.

CHALLENGE MARCEL RENAUDIE

CHALLENGE MARCEL RENAUDIE : 1 ^{er} tour le 11/10/26				
N°	à domicile	div.	à l'extérieur	div.
1	ANTRAN 3	D5B	VICQ S/ GARTEMPE 3	D5D
2	AVAILLES EN CHATELLERAULT 3	D5C	NEUVILLE 4	D5E
3	BONNEUIL MATOURS 2	D5C	ST JULIEN L'ARS 3	D5D
4	BRION ST SECONDIN 3	D5I	ROUILLÉ 3	D5H
5	CHASSENEUIL ST GEORGES 3	D5F	MONTAMISÉ 4	D5C
6	CHÂTELLERAULT FC 4	D5C	FONTAINE LE COMTE 4	D5H
7	INGRANDES 3	D5B	JAUNAY MARIGNY 3	D5F
8	LA PALLU 3	D5E	ST LÉGER DE MONTBRILLAIS 2	D5A
9	MIREBEAU 3	D5A	CHÂTELLERAULT PORTUGAIS 3	D5B
10	NORD VIENNE/3 MOUTIERS 3	D5A	UCSE 3	D5B
11	NOUAILLÉ 4	D5D	SMARVES ITEUIL 3	D5I
12	POITIERS ASAC 3	D5F	VALENCE EN POITOU OC 3	D5H
13	SÈVRES ANXAUMONT 3	D5D	LUSIGNAN 3	D5H
14	ST BENOIT 3	D5H	VALDIVIENNE 3	D5C
15	ST SAVIN/NALLIERS 3	D5D	MONTMORILLON 4	D5G
16	VIVONNE 3	D5H	MONTAMISÉ 3	D5F

Organisation du 1^{er} tour du Challenge Marcel Renaudie : 32 équipes

29 équipes ne participant pas à d'autres Coupes.

3 équipes éliminées du 1^{er} tour du challenge des Réserves tirées au sort

Soit un nombre de matches au 1^{er} tour de : 16

La commission constitue 2 groupes géographiques et procède au tirage au sort intégral au sein de chaque groupe.

FEUILLES DE MATCHS MANQUANTES

Amende de 29€

Match n° 79048350 : Coussay/Moncontour (2) – Loudun (2) en D5 poule A du 20/09/26

Prochaine réunion : mercredi 7 octobre 2026

Le président, Jean Louis OLIVIER

Le secrétaire, Christian DELCEL

Réunion du mardi 29 septembre 2026

Procès-verbal n°5

**Président
Présents**

M. Philippe BARRITAULT
Mmes Patricia PATRAULT et Sylvie TESSERAU, MM. Sébastien GAGNAIRE, Christian DUVERGER, Frédéric TURBEAU et Christian SAVIGNY

Le PV n°4 de la saison 2026 – 2027 est adopté sans modification

DATES A RETENIR

- **Vendredi 2 octobre** : Remise des récompenses Label FFF/CA au Crédit Agricole
- **Samedi 3 octobre** :
 - o Lecture du texte de la Commission Challenge et Respect par les capitaines avant match
 - o Tour 2 du Festival Foot U13 Pitch
 - o Tour 1 du Challenge DANSAC U13

DIVERS

- **L'utilisation de la FMI est obligatoire**
En cas de dysfonctionnement, le rapport FMI et la feuille de match papier doivent être transmis uniquement par mail au District le lundi impérativement sous peine d'amende reconduite jusqu'à réception de ceux-ci.
Plusieurs clubs n'ont pas utilisé la FMI en ce début de saison, la Commission sanctionnera toute non-utilisation qui ne sera pas dûment justifiée par un rapport FMI.
- La Commission demande de bien noter les noms et numéros de licence des éducateurs et dirigeants présents sur le banc touche et de veiller à bien inscrire les numéros de licence et non les numéros de personne sur les feuilles de match papier en cas de dysfonctionnement de la tablette

La Commission enregistre les ententes suivantes après validation du Comité de Direction :

En U18 :

- Châtelleraut Portugais/SO Châtelleraut
- Jaunay Marigny/Chasseneuil St Georges

En U17 :

- Mirebeau/ASM
- Loudun/Samarçolles/Nord Vienne/St Léger de Montbrillais

En U15 :

- St Savin/Vicq/Paizay
- Nieuil /Mignaloux
- Mirebeau/ASM
- Vivonne/Val de Vonne
- Loudun/Samarçolles/Nord Vienne/St Léger de Montbrillais
- GJ 3 Vallées 86/ GJ Val de Clouère (2)
- Vouneuil Béruges/Biard

En U13 :

- Mignaloux/Nieuil
- St Savin/Vicq/Paizay
- ASM/Mirebeau
- Valence/Vivonne
- Sammarçolles/Loudun/Nord Vienne/St Léger de Montbrillais

En U11 :

- Vicq/St Savin/Paizay

En U7/U9 :

- Vicq/St Savin
- Valdivienne/Leignes sur Fontaine

REPORT DE MATCHS

Saison 2026-2027: MATCHS DE CHAMPIONNAT DE JEUNES REMIS

Cat.	Poule	J	Date du match	n° du match	Équipes	Motif	à jouer le
U18/U17	A	1	19/09/26	79483562	Châtelleraut Portugais/SOC (1) / GJ Cap Haut Poitou (1)	Coupe Gambardella	24/10/26
U18/U17	A	2	26/09/26	79483564	GJ Cap Haut Poitou (1) / Jaunay Marigny/Chasseneuil St Georges (1)	Motif impérieux	31/10/2026*
U17/U16	A	1	19/09/26	79483579	Poitiers ASAC (1) / GJ Montasèvres (1)	Coupe Gambardella	31/10/2026*
U17/U16	B	1	19/09/26	79483609	Vivonne (1) / GJ 3 Vallées 86 (1)	Coupe Gambardella	24/10/26
U17/U16	D	1	19/09/26	79483670	Mirebeau (1) / GJ Antoigné Ingrandes (1)	Coupe Gambardella	24/10/26
U17/U16	D	1	19/09/26	79483668	GJ Dissay Beaumont (1) / GJ Montasèvres (2)	Coupe Gambardella	31/10/2026*
U17/U16	D	1	19/09/26	79483671	Buxerolles (1) / Châtelleraut Portugais (1)	Coupe Gambardella	31/10/2026*
U15 D2	A	2	26/09/26	79484193	Jaunay Marigny (1) / UCSE (1)	Motif impérieux	31/10/2026*
U13D1	A	2	26/09/26	79483853	Jaunay Marigny (1) / Châtelleraut FC (1)	Motif impérieux	31/10/2026*
U13D3	A	2	26/09/26	79569746	Jaunay Marigny (2) / GJ Cap Haut Poitou (2)	Motif impérieux	31/10/2026*
U13D3	E	1	19/09/26	79536137	Montmorillon (3) / GJ Vallée des Légendes (4)	Engagement tardif	31/10/2026*

*Date limite pour jouer les matchs. Il est possible d'avancer les rencontres après accord entre les clubs

SAISON 2026 - 2027 : MATCHS DE CHALLENGE JEUNES REMIS

Challenge	Poule	T	Date du match	n° du match	Équipes	Équipes	Motif	à jouer le
U18	B	2	03/10/26	79397222	Migné Auxances (1) / Jaunay Marigny/Chasseneuil St Georges (1)		Coupe Gambardella	24/10/26
U17	E	2	03/10/26	79397364	Buxerolles (1) / GJ 3 Vallées 86 (1)		Coupe Gambardella	à définir
U17	D	2	03/10/26	79397355	GJ Antoigné Ingrandes (1) / GJ Avenir 86 (1)		Coupe Gambardella	à définir
U15	C	3	17/10/26	79398089	GJ Foot Sud 86 (1) / GJ Vallée des Légendes		Coupe Nouvelle Aquitaine U15	24/10/26
U15	L	3	17/10/26	79398409	Chasseneuil St Georges (1) / Nieuil/Mignaloux (1)		Coupe Nouvelle Aquitaine U15	24/10/26
U15	J	3	17/10/26	79398879	GJ Sud Haut Poitou (1) / Poitiers CEP (1)		Coupe Nouvelle Aquitaine U15	24/10/26
U15	H	3	17/10/26	79398756	Neuville (2) / GJ Cap Haut Poitou (1)		Coupe Nouvelle Aquitaine U15	24/10/26

CHAMPIONNAT U18

FORFAIT**Match n°79483571 : Migné Auxances (3) – Poitiers CEP (1) en poule B du 26/09/26**

1^{er} forfait de l'équipe de Poitiers CEP (1) (sans déplacement)

Amende de 25€ au club de Poitiers CEP.

CHAMPIONNAT U17

Match n°79483637 : GJ Antoigné Ingrandes (2) – Mirebeau /ASM (2) en phase 1 poule C du 19/09/26**Réserve**

La Commission enregistre la décision de la Commission Litiges et Contentieux PV n°4 (du 23/09/26) qui donne match perdu par pénalité (3-0, -1 point) à l'équipe de Mirebeau/ASM (2) pour en donner le gain à l'équipe du GJ Antoigné Ingrandes (2) (3-0, 3 points)

FORFAIT**Match n°79483675 : GJ Montasèvres (2) - GJ Avenir 86 (2) en poule D du 26/09/26**

2^{ème} forfait de l'équipe de GJ Avenir 86 (2) (sans déplacement)

Amende de 25€ au club de GJ Avenir 86

CHALLENGE U17

Match n°79397361 : Poitiers ASAC (1) – Buxerolles (1) en poule E du 12/09/26**Evocation**

La Commission enregistre la décision de la Commission Litiges et Contentieux PV n°4 (du 23/09/26) qui donne match perdu par pénalité (3-0, -1 point) à l'équipe de Buxerolles (1) pour en donner le gain à l'équipe de Poitiers ASAC (1) (3-0, 3 points)

CHAMPIONNAT U15

FORFAIT**Match n°79559657 : Mirebeau ASM (2) - GJ Montasèvres (2) en D3 poule C du 26/09/26**

2^{ème} forfait de l'équipe de GJ Montasèvres (2) (sans déplacement)

Amende de 25€ au GJ Montasèvres

CHAMPIONNAT U13

Match n°79483878 : Poitiers Stade (1) – GJ Vallée des Légendes (1) en D1 poule B du 19/09/26**Réserve**

La Commission homologue la décision de la Commission Litiges et Contentieux PV n°4 (du 23/09/26) qui enregistre le résultat mentionné sur la feuille de match, à savoir 6-1 en faveur de l'équipe de Poitiers Stade (1)

Match n°79484081 : Senillé St Sauveur (1) – GJ Avenir 86 (1) en D3 poule D du 26/09/26

En application de l'article 19/B des règlements généraux de la LFNA, l'équipe de GJ Foot Sud 86 (3) possédant moins de 7 joueurs sur la feuille de match est déclarée perdante par pénalité.

Courriel du club de Senillé St Sauveur qui déclare le forfait général de l'équipe de Senillé St Sauveur (1) en U13 D3 poule D.

Les équipes devant la rencontrer seront exemptes aux dates prévues au calendrier.

Amende de 50€ (2x25€) au club de Senillé St Sauveur

FORFAIT**Match n°79536140 : GJ Montasèvres (2) – Montmorillon (3) en D3 poule E du 26/09/26**

2^{ème} forfait de l'équipe de GJ Montasèvres (2) (sans déplacement de l'équipe de Montmorillon (3))
 Amende de 25€ au GJ Montasèvres

Match n°79484163 : Poitiers CEP (2) – GJ Val de Clouère (2) en D3 poule G du 26/09/26

2^{ème} forfait de l'équipe de GJ Val de Clouère (2) (sans déplacement et sans prévenir l'adversaire)
 Amende de 25€ au GJ Val de Clouère

Match n°79484164 : GJ Foot Sud 86 (2) – GJ Espoir Sud Poitiers (4) en D3 poule G du 26/09/26

1^{er} forfait de l'équipe de GJ Foot Sud (2) (sans déplacement de l'équipe de GJ Espoir Sud Poitiers (4))
 Amende de 25€ au GJ Foot Sud 86

FESTIVAL FOOT U13 PITCH**2ème TOUR - samedi 3 octobre 2026**

RDV des équipes à 13h45

Début des rencontres à 14h30

A à St Jean de Sauves
Châtelleraut FC
Sammarçolles
ASM/Mirebeau
Portugais Châtelleraut

B à Leigné sur Usseau
SO Châtelleraut
GJ Avenir 86
Jaunay Marigny
Naintré

C à Sèvres Anxaumont
Montmorillon
GJ Montasèvres
GJ Vallée des Légendes
GJ Antoigné Ingrandes

D à Valdivienne
GJ Foot Sud 86
GJ Espoir Sud Poitiers
Valdivienne
Saulgé

E à Lencloître
Neuville
GJ Sud Haut Poitou
UCSE
Poitiers CEP

F à Dissay
Stade Poitevin
GJ Dissay Beaumont
Migné Auxances
GJ Cap Haut Poitou

G à Mignaloux
Poitiers Asac
GJ VVM Chauvigny
Mignaloux/Nieuil
Vouneuil Béruges

H à Mazerolles
GJ 3 Vallées 86
Buxerolles
Valence en Poitou OC
GJ Val de Vonne

Club recevant

CHALLENGE DANSAC U13

Participent :

- Les équipes 1 éliminées au 1^{er} tour du Festival Foot U13
- Les équipes 2 engagées automatiquement
- **Pour les équipes 3 et plus engagement volontaire (engagement terminé)**

RAPPEL REGLEMENT : (celui-ci sera consultable sur le site du District, rubrique « documents », « documents généraux », « statuts et règlements »)

Article 2 : Organisation de la CompétitionOrganisation du 1^{er} tour

« Toutefois, **seulement 2 équipes par club** pourront participer au 2^{ème} tour. Le cas échéant, l'équipe classée 3^{ème} de la poule concernée sera repêchée.

Pour un même club ou groupement :

Si une équipe inférieure se qualifie alors que l'équipe supérieure est éliminée lors d'un même tour, l'équipe qualifiée garde son « numéro » et son rang.

Si une équipe inférieure termine en 1^{ère} position d'une poule et qu'une équipe supérieure se classe en 2^{ème} position d'une autre poule, c'est l'équipe hiérarchiquement supérieure qui se qualifie pour le tour suivant.

1er TOUR - samedi 3 octobre 2026**RDV des équipes à 13h45****Début des rencontres à 14h30**

A à Thuré	
Thuré Besse (1)	
GJ Antoigné Ingrandes (2)	
Châtelleraut FC (2)	
Naintré (2)	

B à Loudun	
ASM/Mirebeau (2)	
Samm.Lou.NV.St.Lég (2)	
Thuré Besse (2)	
SO Châtelleraut (2)	

C à Vouneuil sur Vienne	
Senillé St Sauveur (1)	
Châtelleraut FC (3)	
GJ Alliance ABCV (1)	
Chasseneuil St Georges (1)	

D à La Roche Posay	
Coussay les Bois (1)	
Châtelleraut Portugais (2)	
GJ Avenir 86 (2)	

E à Tercé	
GJ Alliance ABCV (2)	
GJ Dissay Beaumont (2)	
GJ VVM Chauvigny (2)	
Montmorillon (2)	

F à St Savin	
Valdivienne (2)	
St Savin.Vicq. Paizay (1)	
Montmorillon (3)	
GJ VVM Chauvigny (3)	

G à St Maurice la Clouère	
GJ Val de Clouère (1)	
GJ Foot Sud 86 (2)	
GJ 3 Vallées 86 (2)	
GJ Espoir Sud Poitiers (2)	

H à Rouillé 2	
Poitiers 3 Cités (1)	
GJ Val de Vonne (2)	
GJ Val de Clouère (2)	

I à La Demi - Lune	
Poitiers Baroc (1)	
Poitiers Stade (2)	
Poitiers CEP (2)	
Vouneuil Béruges (2)	

J à Poitiers - St Nicolas (synthétique)	
Poitiers Gibauderie/Beaulieu (1)	
Poitiers ASAC (2)	
GJ Montasèvres (2)	
Mignaloux Nieuil (2)	

K à Jaunay Stade de la Payre	
Jaunay Marigny (2)	
Migné Auxances (2)	
Neuville (3)	
UCSE (2)	

L à Benassay	
GJ Cap Haut Poitou (2)	
GJ Sud Haut Poitou (2)	
GJ Vallée des Légendes (4)	
Buxerolles (2)	

M à Buxerolles - Michel Amand 4 à 10h	
Buxerolles (3)	
Poitiers ASAC (3)	
GJ Sud Haut Poitou (3)	
Neuville (2)	

N à Fontaine le Comte 2	
GJ Vallée des Légendes (2)	
GJ Espoir Sud Poitiers (3)	
Migné Auxances (3)	

O à St Benoit (synthétique)	
Poitiers Stade (3)	
Vouneuil Béruges (3)	
GJ Vallée des Légendes (3)	
GJ Espoir Sud Poitiers (4)	

CLUB RECEVANT

U11 ET U7-U9

- Les calendriers sont disponibles dans l'onglet Foot Animation Loisir sur Footclubs et sur le site internet.
 - **L'horaire officiel de début des plateaux est 10h30 pour les U11 et 10h pour les U7-U9.**
- Les feuilles de plateaux et de licences à compléter sont sur le site du District, rubrique « Documents », « documents généraux », « compétitions et calendriers », « jeunes » et sont à adresser au District **impérativement par l'onglet Foot Animation Loisir (FAL) au plus tard le lundi après la tenue des rencontres sous peine d'amende**

RAPPEL :

Pour les clubs invités :

- De respecter les horaires fixés lors de l'élaboration des calendriers.
- De préparer au préalable la liste des joueurs participants licenciés.
- **En cas de défection de prévenir le responsable du plateau et d'envoyer un mail au District.**
- De donner sa feuille de licences au club organisateur, avant le début du plateau

A défaut de ne pas appliquer ces recommandations, la Commission se verra dans l'obligation de sanctionner :

- Envoi tardif des documents : 10€ (renouvelé toutes les semaines jusqu'à réception)
- Non inscription de la licence : 10€/licence
- Participation d'un joueur non licencié : 62€
- Totalité des licences manquantes : 50€

La licence dûment validée (par la Ligue) est obligatoire pour participer aux plateaux. Il en va de la responsabilité du club et de son Président.

FEUILLES DE PLATEAUX MANQUANTES

Toute transmission tardive des documents demandés sera amendée et ce jusqu'à réception dès la deuxième journée (03/10/26).

Plateau U7-U9 / Phase 1

Documents manquants à envoyer au plus tard le 05/10/26 sous peine d'amende reconductible jusqu'à réception des documents.

Plateau du 26/09/2026 :**Secteur 3 : plateau à Naintré**

La Commission demande au club **de Naintré** les documents suivants à recevoir pour le **05/10/26** :

- Les feuilles bilans **officielles** U6-U7 et U8-U9 (document reçu non conforme)

La Commission demande au club **de SO Châtellerauld** les documents suivants à recevoir pour le **05/10/26** :

- Les feuilles de licences des joueurs U6-U7 et U8-U9 présents au plateau

Secteur 3 : plateau à Châtellerauld (Châtellerauld FC)

La Commission demande au club **de Châtellerauld Portugais** les documents suivants à recevoir pour le **05/10/26** :

- Les feuilles de licences des joueurs U6-U7 et U8-U9 présents au plateau

Secteur 5 : plateau à Poitiers (Poitiers 3 Cités)

La Commission demande au club **de Poitiers 3 Cités** les documents suivants à recevoir pour le **05/10/26** :

- Les feuilles bilans U6-U7 et U8-U9
- Les feuilles de licences des joueurs U6-U7 du club de GJ Vallée des Légendes
- Les feuilles de licences des joueurs U8-U9 du club de Poitiers 3 Cités

Secteur 6 : plateau à Sèvres Anxaumont (GJ Montasèvres)

La Commission demande au club **de GJ Montasèvres** les documents suivants à recevoir pour le **05/10/26** :

- Les feuilles de licences des joueurs de toutes les équipes présentes sur le plateau

Plateau U10-U11 / Phase 1

Documents manquants à envoyer au plus tard le 05/10/26 sous peine d'amende reconductible jusqu'à réception des documents dès la deuxième journée (03/10/26).

Plateau du 26/09/2026 :Niveau 2 - Poule D site 1 à Buxerolles

La commission demande au club de GJ Sud Haut Poitou les documents suivants avant le 05/10/26 :

- Les feuilles de licences des joueurs présents sur le plateau

Niveau 2 - Poule D site 2 à Vouneuil Béruges

La commission demande au club de Poitiers Stade les documents suivants avant le 05/10/26 :

- Les feuilles de licences des joueurs présents sur le plateau

TRANSMISSION TARDIVE OU FMI MANQUANTE**Amende de 20€**

Match n°79483586 : GJ Montasèvres (1) – Poitiers CEP (1) en U17 poule A du 26/09/26

Match n°79483611 : GJ 3 Vallées 86 (1) – Valence en Poitou (1) en U17 poule B du 26/09/26

Match n°79483706 : SO Châtellerauld (2) – Migné Auxances (1) en U15 D1 du 26/09/26

Match n°79483914 : Vouneuil Béruges (2) – SO Châtellerauld (3) en U13 D2 poule A du 26/09/26

Match n°79536572 : Poitiers Gibauderie (1) – Buxerolles (3) en U13 D3 poule C du 26/09/26

LICENCES MANQUANTES**Match n°79483705 : Poitiers 3 Cités (1) – Buxerolles (2) en U15 D1 du 26/09/26**

- 1 licence manquante pour l'équipe de Buxerolles (2), Amende de 10€

DIVERS

Courriel de Vouneuil Béruges : pris note

Courriel du SO Châtellerauld : La Commission refuse l'engagement tardif en Challenge Dansac.

Courriel de Mignaloux : pris note

Prochaine réunion : sur convocation

Le Président, Philippe BARRITAULT

La Secrétaire : Patricia PATRAULT

Réunion (par voie électronique) du mercredi 30 septembre 2026
Procès-verbal n° 05

Présents : Mme Maryse MOREAU.
MM. Jacky CHAUVIN, Cyrille DENIS et François PAIREMAURE.

Approbation du PV n° 04 (par voie électronique) du mercredi 23 septembre 2026 sans modification.

JOUEURS SUSPENDUS

Liste des clubs susceptibles d'avoir un(e) joueur(se) suspendu(e) (sous toute réserve).

Attention

- cette liste peut comprendre des joueurs qui n'ont plus qu'un match à purger dans une des équipes du club.
- cette liste est constituée avant les réunions des Commissions de Discipline du District et de la Ligue de la semaine en cours.
- cette liste ne concerne que les équipes évoluant en championnats de **District** Jeunes ou Seniors.
- cette liste est établie sans avoir connaissance de toutes les mutations entre clubs.

Antran	Coussay	Payroux Charroux Mauprévoir
Availles en Châtelleraut	Dissay	Pleumartin La Roche Posay
Beaumont St Cyr	GJ Espoir Sud Poitiers	Poitiers 3 cités
Biard	Jaunay Marigny	Poitiers Asac
Blanzay	Leigné sur Usseau	Smarves Iteuil
Boivre	Lusignan	Sommières St Romain
Brion St Secondin	Lussac	St Benoît
Buxerolles	Migné Auxances	St Christophe
Cenon / Vouneuil	Moncontour	
Cernay St Genest L'Envigne	Montmorillon	St Savin St Germain
Champigny	Mouterre Silly	Stade Poitevin
Chasseneuil St Georges	Naintré	Thuré Besse
Château Larcher	Neuville	Valdivienne
Châtelleraut FC	Nieuil l'Espoir	Valence en Poitou OC
Châtelleraut SO	Nord Vienne / Les 3 Moutiers	Vicq sur Gartempe
Chauvigny	Nouaillé	Vouneuil Béruges
Cissé	Oyré Dangé	

RAPPEL DE RÈGLEMENT

Article - 226 Modalités pour purger une suspension

1. La suspension d'un joueur doit être purgée lors des rencontres officielles effectivement jouées par l'équipe au sein de laquelle il reprend la compétition, même s'il ne pouvait y participer réglementairement. Le joueur suspendu ne peut pas être inscrit sur une feuille de match avec une autre équipe de son club tant qu'il n'a pas purgé sa suspension au regard du calendrier de cette dernière.

...

En cas de changement de club, la suspension du joueur est purgée dans les équipes du nouveau club, selon les modalités précisées au présent alinéa. Les matchs pris en compte dans ce cas sont les matchs officiels disputés par les équipes de son nouveau club depuis la date d'effet de sa sanction et ce, même s'il n'était pas encore qualifié dans ce club.

Toutefois, si le joueur a purgé l'intégralité de sa suspension dans l'équipe de son ancien club avec laquelle il a été sanctionné, il est libéré de sa suspension vis-à-vis de chaque équipe de son nouveau club.

Si le joueur n'a pas purgé l'intégralité de sa suspension dans l'équipe de son ancien club avec laquelle il a été sanctionné, il doit la purger intégralement dans chaque équipe du nouveau club avec laquelle il souhaite reprendre la compétition, conformément au principe défini au paragraphe précédent.

OUVERTURE DE DOSSIER

Match n° 79483706 : Châtelleraut SO (2) – Migné Auxances (1) en U15 Départemental 1 poule A du 26/06/26

Feuille de match non parvenue.

Présence de joueurs suspendus non contrôlée.

Dossier en instance.

DOSSIER EN INSTANCE

Match n° 79048350 : Coussay/Moncontour (2) - Loudun (2) en Départemental 5 poule A du 20/09/26

Feuille de match non parvenue.

Présence de joueurs suspendus non contrôlée.

Dossier en instance.

U15

Match n° 79483731 : Chasseneuil St Georges (1) – GJ Espoir Sud Poitiers (3) en Départemental 2 poule B du 19/09/26**Évocation**

La commission reprend le dossier mis en instance, objet du PV n° 04 du 23/09/26, concernant la participation à ce match au sein du GJ Espoir Sud Poitiers (3) d'un joueur (licence n° 2548473404) en état de suspension.

Jugeant en premier ressort,

Agissant par voie d'évocation sur le fondement des dispositions des articles 187.2 et 207 des Règlements Généraux de la Fédération Française de Football,

Considérant que le GJ Espoir Sud Poitiers et les clubs le composant à savoir : Fontaine le Comte, Nouaillé et Smarves Iteuil ont été informés et n'ont pas formulé d'observation.

Considérant que le licencié en cause a été sanctionné par la Commission Régionale de Discipline (PV du 13/05/26) pour deux (2) matchs de suspension à compter du 10/05/26 et que l'équipe du GJ Espoir Sud Poitiers (3) évoluant en U15 Départemental 2 poule B n'a effectivement joué aucun match depuis cette date, ni en Challenge (match gagné par forfait) ni en championnat et que l'équipe U14 R1 poule A n'a joué qu'une rencontre de Championnat le 23/05/26.

Dit qu'en l'application des articles 150, 187.2 et 226.1 et 2 des Règlements Généraux de la Fédération Française de Football que le joueur en cause ne pouvait pas être inscrit sur la feuille de match de la rencontre citée en rubrique.

Par ces motifs donne match perdu par pénalité (3-0, -1 point) à l'équipe du GJ Espoir Sud Poitiers (3) pour en donner le gain à l'équipe de Chasseneuil St Georges (1) (3-0, 3 points).

Les droits d'évocation (soit 46 €) seront débités au GJ Espoir Sud Poitiers.

Dossier transmis à la Commission des Jeunes pour homologation.

Dossier classé.

COMMISSION LITIGES ET CONTENTIEUX

Match n° 79483733 : GJ Vallée des Légendes (1) – Poitiers Asac (1) en Départemental 2 poule B du 19/09/26

Courriel de Réclamation du club de Poitiers Asac (20/09/26 à 22h54)

La commission reprend le dossier mis en instance, objet du PV n° 04 du 23/09//26, concernant la réclamation d'après match du club de Poitiers Asac (20/09/26 à 22h54)

Réclamation sur la participation, dans l'équipe du GJ Vallée des Légendes, d'au moins 2 joueurs mutés hors période Drame Ibrahima (9603004724) et DIABY Bakaye (9602288953), alors que le règlement n'autorise qu'un seul muté hors période.

Considérant que le GJ Vallée des Légendes et les clubs le composant à savoir : Ligugé et St Benoît ont été informés (avec copie du courriel de réclamation) et n'ont pas formulé d'observation

La commission prend connaissance de la réclamation pour la dire recevable.

Jugeant en premier ressort,

Considérant, après vérification des licences des joueurs des clubs de Ligugé et St Benoît que les joueurs Bakaye DIABY, Ibrahima Drame et Tom QUENTIN sont mutés hors période.

Considérant, les dispositions des articles 160.1.c et 160.2 des Règlements Généraux de la Fédération Française de Football lesquels prévoient,

Sauf dispositions plus restrictives adoptées en Assemblée Générale de Ligue et reprises dans les règlements de la Ligue, dans toutes les compétitions officielles des Ligues et Districts des catégories U10 à U18 et U10 F à U18 F, tant pour le football à 11 que pour les pratiques à effectif réduit, le nombre de joueurs titulaires d'une licence « Mutation » pouvant être inscrits sur la feuille de match est limité à quatre dont au maximum un joueur ayant changé de club hors période normale au sens de l'article 92.1 des présents règlements.

Le nombre de joueurs titulaires d'une licence « Mutation » pouvant être inscrits sur la feuille de match peut être diminué ou augmenté dans les conditions fixées par les articles 45 et 47 du Statut de l'Arbitrage et 164 des présents règlements.

En tout état de cause, quel que soit le nombre de joueurs mutés accordé, le nombre de joueurs titulaires d'une licence « Mutation » ayant changé de club hors période normale inscrits sur la feuille de match reste le même.

Par ces motifs, dit la réclamation fondée.

Considérant les dispositions de l'article 187, alinéa 1^{er} des Règlements Généraux de la Fédération Française de Football selon lesquelles : « En cas d'infraction à l'une des dispositions prévues aux règlements fédéraux et relatives à la qualification et/ou à la participation des joueurs, et indépendamment des éventuelles pénalités prévues au Titre 4 :

- Le club fautif a match perdu par pénalité mais le club réclamant ne bénéficie pas des points correspondant au gain du match. Il conserve alors le bénéfice des points acquis et des buts marqués lors de la rencontre ;
- Les buts marqués au cours de la rencontre par l'équipe du club fautif sont annulés ; (...) »

L'équipe U15 D2B du GJ Vallée des Légendes (1) a match perdu par pénalité (3-0, -1 point) sans en attribuer le gain à l'équipe de Poitiers Asac (1) qui conserve les points et les buts marqués lors de la rencontre (3-0, 0 point).

Les droits d'évocation (soit 46 €) seront débités au GJ Vallée des Légendes.

Dossier transmis à la Commission des Jeunes pour homologation.

Dossier classé.

Match n° 79484194 : Châtelleraut FC (1) – GJ Antoigné-Ingrandes (1) en Départemental 2 poule A du 26/09/26

Courriel de Réclamation du GJ Antoigné-Ingrandes (28/09/26 à 09h34)

Jugeant en premier ressort,

Considérant qu'en application des dispositions de l'article 187.2 des Règlements Généraux de la Fédération Française de Football, il y a lieu d'informer le club de Châtelleraut FC (avec copie du courriel de réclamation) lequel peut formuler ses observations **avant le mercredi 07 octobre 2026**, terme de rigueur.

Dossier en instance.

U13

Match n° 79484131 : Valdivienne (2) – Migné Auxances (3) en Départemental 3 poule F du 19/09/26

Dossier transmis par la Commission des Jeunes.

Évocation

Participation à ce match au sein de l'équipe de Valdivienne (2), d'un joueur (licence n° 9603183509) non licencié à la date du match 19/09/26).

Considérant, les dispositions de l'article 187.2 des Règlements Généraux de la Fédération Française de Football lesquels prévoient, que même en cas de réserves ou de réclamation, l'évocation par la Commission compétente est toujours possible et prévaut, avant l'homologation d'un match, en cas :

- de participation d'un joueur non inscrit sur la feuille de match ;
- d'inscription d'un joueur sur la feuille de match d'une rencontre à rejouer alors qu'il était suspendu lors de la rencontre initiale ;
- d'inscription sur la feuille de match, en tant que joueur, d'un licencié suspendu, d'un joueur non licencié au sein du club, ou d'un joueur non licencié.
- d'acquisition d'un droit indu, par une infraction répétée aux règlements.

Agissant par voie d'évocation sur le fondement des dispositions des articles 187.2 et 207 des Règlements Généraux de la Fédération Française de Football.

Jugeant en premier ressort,

Considérant qu'en application des dispositions de l'article 187.2 des Règlements Généraux de la Fédération Française de Football il y a lieu d'informer le club de Valdivienne lequel peut formuler ses observations **avant le mercredi 07 octobre 2026**, terme de rigueur.

Dossier en instance.

CHAMPIONNAT FÉMININ U15 (géré par le District 86)

Match n° 79123631 : Thouars (1) – La Rochelle (1) en poule A du 12/09/26**Match n° 79123635 : Aigrefeuille (1) – La Rochelle (1) en poule A du 19/09/26**

Courriel informant de la participation dans l'équipe de La Rochelle de joueuses sous fausses licences.

La Commission demande des rapports à recevoir avant le mercredi 07 octobre 2026 :

sur le déroulement de la rencontre à :

- Mme Nathalie JACQUET (banc de touche) du club de Thouars.
- aux licenciés susceptibles de fournir des rapports et/ou des photos de la rencontre.

sur le déroulement de la rencontre et la motivation du dépôt des réserves à :

- M. Guillaume BEAU (banc de touche) du club d'Aigrefeuille.
- aux licenciés susceptibles de fournir des rapports et/ou des photos de la rencontre.

Dossier en instance.

CHALLENGE DES RÉSERVES

Match n° 79658631 : Quinçay (2) – St Maurice Gençay (2) du 27/09/26

Courriel de Réclamation du club de St Maurice Gençay (27/09/26 à 21h34)

Jugeant en premier ressort,

Considérant qu'en application des dispositions de l'article 187.2 des Règlements Généraux de la Fédération Française de Football, il y a lieu d'informer le club de Quinçay (avec copie du courriel de réclamation) lequel peut formuler ses observations **avant le lundi 05 octobre 2026**, terme de rigueur.

Dossier en instance.

RÉSERVES NON CONFIRMÉES

- Match n° 79657703 : Poitiers Baroc (1) – Vernon / Dienné (1) en Coupe Louis David du 27/09/26
- Match n° 79658623 : Cissé (2) - St Rémy-sur-Creuse (2) en Challenge des Réserves du 27/09/26
- Match n° 79658637 : Vouneuil Béruges (3) - Rouillé (2) en Challenge des Réserves du 27/09/26

DIVERS

Courriels du club de : Oyré Dangé :
Réponses par courriel.

Les décisions prises lors de cette réunion sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel de District dans un délai de 7 jours à compter de la présente notification (article 30 des Règlements Généraux de la L.F.N.-A.) (48 heures pour les coupes départementales) dans les formes réglementaires définies à l'article 190 des R.G. de la FFF, accompagné d'un droit d'examen de 119 €.

Prochaine réunion sur convocation.
Maryse MOREAU.

Réunion restreinte du mercredi 30 septembre 2026 (par voie électronique)
PV n°03 du Bureau

Président : M. DUPUIS Bruno

Présents : MM. CHARON Gaël, PLAINCHAMP David

RÉSERVE TECHNIQUE

1- Identification

Match n° 79113252 – Féminines à 11 Départemental 1 - Poule unique

Dimanche 20 septembre 2026 – 12h30

THOUARS FOOT 79 (1) – ENT. VRERE/LOUZY (1)

Score : 3 buts à 2.

Arbitre centre (bénévole) : MORIN Stéphane (n° 1110642425)

Arbitre assistant 1 (bénévole) : SAID Kayis (n° 2547806071)

Arbitre assistant 2 (bénévole) : PETIT Corentin (n° 1122464765)

2- Intitulé de la réserve posée par le club

Après vérification sur la FMI, la réserve technique a bien été formulée et retranscrite par l'arbitre bénévole :

« En première mi-temps, le temps de jeu effectué était de 41 minutes. Nous n'avons pas été jusqu'aux 45 minutes de jeu réglementaire. Tous les acteurs ont avoué cet oubli : arbitre central bénévole, arbitre assistant 2 et le coach adverse. L'arbitre bénévole qui a remplacé l'arbitre officiel prévu était de la même couleur que nos joueuses de Vreere/Louzy pendant l'ensemble du match. L'arbitre siffle une faute de la joueuse numéro 7 de Thouars sur notre joueuse numéro 5 et annonce carton rouge. Cette faute est un coup de pied volontaire à une joueuse qui n'est pas dans l'action de jeu. Ensuite, il prend la décision d'annoncer changement de la joueuse numéro 7 par une joueuse sur le banc. Donc l'équipe de Thouars est restée à 11 joueuses sur le terrain. »

Elle a été confirmée via la messagerie officielle du club visiteur le mercredi 23 septembre à 20h32.

3- Recevabilité

Après l'étude des pièces versées au dossier :

La Commission Départementale de l'Arbitrage (CDA) jugeant en première instance,

Considérant l'article 189 – confirmation des réserves :

1. Les réserves sont confirmées dans les **quarante-huit heures ouvrables** suivant le match par lettre recommandée ou télécopie, avec en-tête du club dans ces deux cas, ou par courrier électronique envoyé d'une adresse officielle, ou sinon déclarée sur Footclubs, du club, adressé à l'organisme responsable de la compétition concernée. [...]
2. Le non-respect des formalités relatives à la formulation des réserves et à leur confirmation entraîne leur irrecevabilité.

Considérant que les réserves visant les décisions de l'arbitre, dites réserves techniques, doivent pour être valables, selon l'article 146 alinéa 1 des règlements généraux de la FFF :

1.
 - a) être formulées par le capitaine plaignant à l'arbitre, à l'arrêt du jeu qui est la conséquence de la décision contestée si elles concernent un fait sur lequel l'arbitre est intervenu ;
 - b) [...]
 - c) être formulées par le capitaine à l'arbitre, dès le premier arrêt de jeu, s'il s'agit d'un fait sur lequel l'arbitre n'est pas intervenu ;
 - d) [...]
 - e) indiquer la nature des faits et de la décision qui prêteront à contestation.

2. Dans tous les cas, l'arbitre appelle l'un des arbitres-assistants et le capitaine de l'équipe adverse ou, pour les rencontres des catégories de jeunes, le capitaine s'il est majeur au jour du match ou à défaut le dirigeant licencié de l'équipe adverse pour en prendre acte. A l'issue du match, l'arbitre inscrit ces réserves sur la feuille de match et les fait contresigner par le capitaine réclamant, le capitaine de l'équipe adverse et l'arbitre-assistant intéressé.

Reçu les rapports demandés aux clubs de Thouars Foot 79 (capitaine et arbitres central et assistant 1) et de l'entente Vrère/Louzy (capitaine et arbitre assistant 2).

Considérant que le dépôt de la réserve technique a été réalisé dans les vestiaires après la fin de la rencontre au moment de la rédaction et de la validation de la feuille de match (confirmé dans les rapports de Noah GUILLOT, Corentin PETIT et d'Inès SOULARD).

En conséquence, la CDA **déclare la réserve IRRECEVABLE EN LA FORME.**

4- Décision

Par ces motifs, la Commission Départementale de l'Arbitrage **déclare la réserve IRRECEVABLE** et transmet le dossier à la Commission Sportive du District de la Vienne de Football pour homologation du résultat.
Les droits de confirmation de réserve de 46€ seront débités au club de VRERE.

Dans le cadre de l'article 9 du statut de l'arbitrage et conformément à l'article 190 des Règlements Généraux, la présente décision de la Commission de District d'Arbitrage est susceptible d'appel devant la Commission Départementale d'Appel dans un délai de 7 jours (à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée) par lettre recommandée, télécopie ou courrier électronique, accompagné d'un droit d'examen de 119 euros.

**Le Président,
Bruno DUPUIS**

**Le Secrétaire de séance,
CHARON Gaël**

Centre de Perfectionnement Sportif U12 - U13 Gardiens de buts



CONVOCATION OFFICIELLE

Dans le cadre du « Plan de Performance Fédéral » relayé par la LFNA et le District, les membres de la Commission Technique 86 et le Conseiller Technique Départemental organisent des « Centres de Perfectionnement Sportifs » à destination de jeunes joueurs gardiens de buts U12 - U13 comme suit :

Dates – Lieux - Horaires :

Lundi 5 octobre	Stade Serge Delhumeau De Neuville de Poitou (86170) 18h30 à 19h45 (<u>rendez-vous</u> 18h15)
Lundi 2 novembre	
Lundi 16 novembre	
Lundi 30 novembre	
Lundi 7 décembre	
Lundi 4 janvier	
Lundi 18 janvier	
Lundi 1 ^{er} février	
Lundi 1 ^{er} mars	
Lundi 15 mars	
Lundi 5 avril	

Objectifs des « C.P.S » :

- Valoriser le comportement et les compétences des joueurs
- Sensibiliser les joueurs aux valeurs éducatives fédérales
- Améliorer les qualités individuelles et collectives de chacun au contact des autres
- Profiter des séances et des conseils avisés
- Pratiquer sa passion dans un environnement différent et agréable
- Préparer les joueurs aux détectations futures

Pour chaque séance d'entraînement, chaque joueurs devra se munir :

- de son équipement complet de gardien de but
- d'une gourde
- de l'autorisation parentale ci-jointe (à fournir lors de la 1^{ère} séance)
- de la charte de fonctionnement « C.P.S » dûment remplie (à fournir lors de la 1^{ère} séance)

**En cas d'absence, merci de prévenir impérativement
Mr MARTIN Johan (06 44 18 89 15) ou SAVIGNY Christian (06 88 33 44 20)**

Liste des joueurs U12 - U13 convoqués

1	AUGRAS Louison	GJ VAL DE VONNE	
2	BERNERON Théo	GJ VVM CHAUVIGNY	
3	BOUTIN Charly	FC VOUNEUIL BERUGES	
4	DORET Raphaël	STADE POITEVIN	
5	LECLERC Elliot	GJ CAP HAUT POITOU	
6	TAINÉ Louise	STADE POITEVIN	
7	ANDRAULT Lenny	GJ CAP HAUT POITOU	
8	BROHET Quentin	FC VOUNEUIL BERUGES	
9	CHARPENTIER Corentin	GJ ESPOIR SUD POITIERS	
10	GARDILLE Antoine	GJ VALLEE DES LEGENDES	
11	JOUTEUX Sacha	GJ VVM CHAUVIGNY	
12	LAMOUREUX Adan	GJ VVM CHAUVIGNY	

INFORMATIONS DIVERSES



COMMISSION TECHNIQUE DEPARTEMENTALE 86 – PPF

AUTORISATION PARENTALE

PARTIE A REMPLIR PAR LES PARENTS ou les TUTEURS LEGAUX :

Je soussigné(e) : Madame - Monsieur

demeurant à :

Tél :

E-mail :

agissant en qualité de : **MÈRE – PÈRE – TUTEUR LÉGAL**
(Rayer les mentions inutiles)

Autorise (Nom et Prénom du joueur) :

- **A PARTICIPER** pour la saison 2026-2027 à tous les stages, matches, tournées, tournois ou manifestations de football placés sous l'égide du District de la Vienne de Football.
- **J'AUTORISE** le médecin-responsable à pratiquer ou à donner en mon absence, tous les soins que son état de santé nécessite, y compris l'hospitalisation d'urgence, ou à faire pratiquer toute intervention qui s'avérerait indispensable.
- **JE CERTIFIE** que mon enfant ne présente aucune allergie ou problème médical, et qu'il n'est pas soumis à un régime nutritionnel particulier. **Si OUI, préciser :**
- **J'AUTORISE** également le District de la Vienne de Football à utiliser pour la promotion de l'opération, les photographies et les enregistrements audiovisuels pris à titre individuel.

Fait à :

Le :

Signature :

ATTENTION :**ce document ne doit pas être envoyé, mais remis au responsable dès le premier jour du stage.**

DISTRICT de la VIENNE de FOOTBALL
1 rue François Prat – 86000 POITIERS – Tél : 05.49.61.17.35 –
Mail : DISTRICT@FOOT86.FFF.FR – Site Internet : <https://foot86.fff.fr/>

CHARTRE de FONCTIONNEMENT du CENTRE de PERFECTIONNEMENT SPORTIF

saison 2026 / 2027



Le fait d'être admis dans le Centre de Perfectionnement Sportif du District de football de la Vienne (C.P.S) entraîne l'adhésion aux règles énoncées ci-dessous :

ARTICLE 1 :

La responsabilité du C.P.S est confiée au Conseiller Technique Départemental responsable du « Plan de Perfectionnement Fédéral ».

Il coordonne une équipe éducative compétente et motivée, essentielle au développement du projet.

ARTICLE 2 :

La participation des joueurs/es à tous les entraînements, stages et matchs organisés dans le cadre du P.P.F est obligatoire (ou très fortement préconisée).

Il ne sera admis d'absence(s) que pour une raison réelle et sérieuse (dans des limites raisonnables), justifiée(s) au préalable auprès de l'éducateur responsable de la séance.

ARTICLE 3 :

Le C.P.S fonctionnera jusqu'à une date butoir que les jeunes doivent absolument respecter.

Les éducateurs se réservent toutefois le droit, en cours de saison, de réduire les effectifs pour des raisons pédagogiques, voire disciplinaires.

ARTICLE 4 :

Le C.P.S offre à des jeunes joueurs/es un complément de pratique et d'enseignement du Football.

Les séances d'entraînement dans le cadre des horaires du C.P.S ne peuvent en aucun cas se substituer à l'horaire obligatoire des entraînements clubs, mais elles viennent le compléter.

ARTICLE 5 :

L'esprit de groupe et de travail doit primer tout au long des séances, des matchs et des stages du C.P.S. Quiconque oublierait ce principe réduirait ses chances de réussite... Le travail doit être mené au maximum des possibilités.

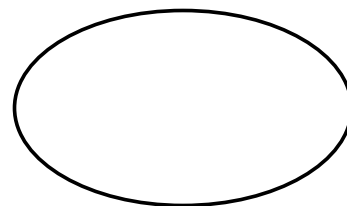
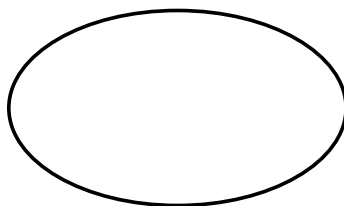
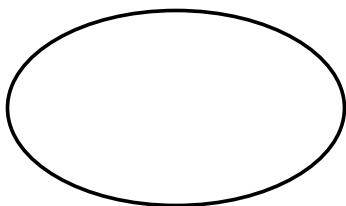
ARTICLE 6 :

La situation des joueurs/es pourra être réétudiée en cours de saison sportive. Le non-respect de cette charte peut entraîner une éviction du groupe.

ARTICLE 7 :

Dans l'ensemble des activités propres au C.P.S, joueurs/es et éducateurs représentent le District de la Vienne de Football. Ils doivent lui faire honneur par leur esprit et leur comportement.

Signature du jeune joueur(se) : Signature de l'éducateur : Signature des parents ou du tuteur légal :



IMPORTANT :

Ce document signé est à remettre au responsable des C.P.S, Anthony ALLOUIS ou au responsable « Gardien de Buts », Christian SAVIGNY ou Johan MARTIN dès le premier rassemblement.